CSASD du 26 janvier 2023

Département de l'Hérault

Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Au tournant des élections professionnelles, à l'aube de ce nouveau mandat et de cette année 2023, le SNALC tient à présenter à toutes et tous ses vœux les meilleurs pour construire l'Ecole de l'ambition et de la réussite.

Pour ce faire, le SNALC a à cœur de proposer un dialogue franc, clair et productif entre les experts de terrain que nous représentons et les décideurs que vous êtes, afin de défendre notre Education Nationale que nous espérons toujours forte et belle, bienveillante pour chacun, exigeante et équitable pour tous.

2023 est inscrite dans une volonté de l'Etat de réformer. Cette année s'annonce donc d'emblée jalonnée de nombreux défis à relever : celui de la réforme des retraites, des lycées professionnels, la revalorisation salariale des enseignants, la réforme structurelle du collège ou encore l'amélioration du niveau de nos élèves et de la fonction de l'Ecole, la lutte contre les inégalités et la mise en œuvre d'une plus grande mixité.

Dans ce contexte, il appartiendra à chacun de se positionner pour garantir à la fois un service public de qualité pour les citoyens en devenir qui nous sont confiés, pour assurer des conditions de travail propices à chacun et enfin, pour permettre aux personnels de partir dignement à la retraite.

C'est pourquoi le 19 janvier dernier, le SNALC a participé aux mobilisations intersyndicales en faveur du rejet de la réforme des retraites.
En effet, le recul jusqu'à 64 ans de l'âge légal et l'accélération du calendrier pour parvenir à une durée de 43 annuités pour un départ à taux plein sont des mesures qui constituent des dégradations objectives pour de nombreux

personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur. À l'heure où les conditions d'exercice de nos métiers se dégradent, où le bien-être des personnels est au plus bas, où notre médecine de travail se meurt et où l'on peine à recruter, cette annonce est un grave contresens et dénote une gestion des ressources humaines absolument calamiteuse.

Les personnels attendent toujours beaucoup de la revalorisation salariale annoncée par notre Ministre malgré une première réunion le 24 janvier dernier qui a présenté deux scénarii pour une revalorisation toujours insatisfaisante. Le **SNALC** rappelle qu'il défend un rattrapage salarial pour tous sans contrepartie, l'abandon du pacte et une revalorisation pluriannuelle. Le budget de 2023 est en effet très loin de permettre de payer l'ensemble des personnels à leur juste valeur. Même si l'enveloppe globale n'est pas insignifiante, elle ne suffit pas à effectuer le rattrapage auquel tous les collègues ont droit. A partir de là, toute répartition de cette enveloppe n'est de toute manière pas satisfaisante.

Pour en arriver à l'ordre du jour sur les dotations, nous souhaitons également invoquer la DEPP qui a dernièrement pointé la faiblesse du niveau de nos élèves: le SNALC partage avec notre Ministre ce triste constat objectif de la situation dégradée. Mais les réponses proposées ne nous semblent pas à la hauteur, et ne prennent pas en compte les classes surchargées (parmi les plus chargées de l'Union Européenne) ni les difficultés d'exercice du métier.

L'une des mesures annoncées est une heure d'aide en français OU en mathématiques en Sixième. Parlons plutôt de mesurette, très en dessous des besoins. Le **SNALC** rappelle qu'il demande en sixième une heure de français ET une heure de mathématiques en plus, avec les moyens permettant de faire des groupes à effectifs réduits, assurées par les professeurs du collège des matières concernées et non par des professeurs des écoles, qui ne sont ni demandeurs, ni formés aux attentes du second degré.

Par ailleurs, nous n'acceptons pas le financement de cette mesure sur le dos de la technologie qui se voit tronquée d'une heure en Sixième.

De plus, le moment-même de cette annonce, en pleine période de travail sur les dotations tout juste tombées dans les établissements est fort mal choisi, et traduit un mépris certain envers les personnels.

Aussi, concernant la dotation pour les collèges de notre département, le SNALC fait le constat amer que les effectifs moyens pour nombre d'établissements est à la hausse et les collèges hors REP et REP+ sont particulièrement touchés. En outre, des écarts criants sont à constater dans les taux d'encadrement des élèves par les AED et nous n'en percevons pas toujours la raison et la logique.

Il ressort également de ce prévisionnel pour la rentrée 2023 que 28 classes auront un effectif au-delà de 30 élèves par classe, alors qu'aucun collège ne dépassait ce seuil en 2021 et 2022. Tout cela ne prenant évidemment pas en compte l'inclusion de nos élèves à besoins particuliers, de plus en plus nombreux chaque année, et qui sont accompagnés de leurs AESH au sein de nos classes. Combien de chaises faudra-t-il dans les classes ? Sont-elles configurées pour atteindre ces effectifs élevés ? Comment penser que chaque élève pourra s'épanouir dans les apprentissages dans ces classes surchargées ?

Est-ce là des conditions favorables pour mieux faire réussir nos élèves ? Combien de rapports de la DEPP nous faudra-t-il avant une augmentation des moyens pour assurer un service public de qualité ? Le SNALC souhaite que le curseur se détache des logiques comptables pour donner toutes ses chances à l'objectif premier de l'école : faire de nos élèves des citoyens formés et éclairés.

Merci de nous avoir écoutés.